

signature du compromis de vente sans les vendeurs

Par soli, le 05/05/2010 à 15:28

Bonjour,

Nous avons signé le compromis de vente d'une maison dans l'agence immobilière mais sans la présence des vendeurs. Ils n'avaient donc pas encore signé.

Pourriez vous me dire si c'est légal?

D'avance je vous remercie.